PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Entreprises
L'État à vos côtés

LA DREETS BRETAGNE

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bretagne pilote et coordonne au niveau régional la territorialisation des politiques publiques liées au développement économique, à l'emploi, au travail, à la cohésion sociale, à la concurrence et à la protection des consommateurs.

La DREETS est structurée autour de 4 pôles :

- Le **Pôle Entreprises, emploi, économie (3E)** œuvre au développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.
- Le **Pôle Cohésion sociale** déploie les politiques publiques liées aux solidarités et à la citoyenneté. Il veille également à la certification des formations des professions sociales et paramédicales.
- Le **Pôle Politique du travail** pilote et décline au niveau régional la politique du travail portée par la Direction générale du travail (DGT)
- Le **Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale** est chargé de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Pour en savoir + : https://bretagne.dreets.gouv.fr

Le service économique de l'État en région

Sous l'autorité du Préfet de région, le service économique de l'Etat en région veille et contribue à ce que les écosystèmes territoriaux répondent aux besoins des entreprises, en cohérence avec le cadre fixé par les politiques nationales de la direction générale des entreprises (DGE). Il exerce à ce titre trois missions principales :

- développer, appuyer ou accompagner les filières stratégiques ;
- animer la politique territoriale d'innovation et de transformation numérique des entreprises ;
- assurer la prévention des difficultés et le traitement des restructurations des entreprises industrielles.

Ainsi, en Bretagne, il a notamment en charge le suivi prioritaire de trois secteurs économiques stratégiques pour l'économie régionale : l'agroalimentaire, l'économie maritime et l'économie numérique.

Bpifrance

Bpifrance, la banque publique d'investissement, constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Créée en 2013, Bpifrance est détenu à 50% par l'État et 50% par la Caisse des dépôts.

Bpifrance agit en appui des politiques publiques pour répondre à trois objectifs :

1. favoriser le développement économique des régions,
2. participer au renouveau industriel de la France,
3. faire émerger les champions de demain.

Du financement de l'innovation au développement à l'international, des besoins en trésorerie au financement du développement jusqu'aux prises de participation, Bpifrance accompagne les entrepreneurs à chaque étape clé :

- Le financement de l'innovation *(sur crédits de dotations budgétaires de l'État et des Régions)* sous la forme de subventions et d'avances remboursables,
- La garantie de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres,
- Le cofinancement, aux côtés des banques de place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement des PME et ETI,
- L'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises,
- La distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

Pour en savoir + : https://www.bpifrance.fr

Région Bretagne

Dans une logique de développement économique équilibré de son territoire et dans l'objectif de construire une économie innovante et créatrice d'emplois, la Région veut contribuer à apporter une réponse aux problématiques de développement des entreprises. Il s'agit de faciliter la concrétisation de leurs projets, afin qu'elles restent compétitives et puissent pérenniser leurs emplois.

La Région a choisi d'accompagner le déploiement de plusieurs outils dédiés, assurant un continuum du financement à toutes les étapes de la vie de l'entreprise. Elle soutient ainsi le déploiement, sur le territoire, d'un ensemble d'outils ciblés, répondant aux besoins des entreprises, avec un effet de levier sur les fonds privés et publics, au service d'une stratégie industrielle de long terme. Ces outils interviennent auprès des entreprises sous forme de prêts, de garanties ou en fonds propres.

Pour en savoir + : https://www.bretagne.bzh

Offre commune Bpifrance et Région Bretagne à destination des entreprises

https://entreprises.bretagne.bzh

- **France 2030**

Le Plan France 2030 traduit l'ambition de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique. Doté d'une enveloppe de 54 Milliards, il est destiné aux entreprises, universités, organismes de recherche, collectivités porteurs de projets d'innovation.

France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement.

Les écosystèmes d'innovation : Technopoles, pôles de compétitivité, cluster et centre technique d'innovation sont de bons relais pour évaluer l'éligibilité d'un projet à France 2030.

Pour en savoir + : https://www.gouvernement.fr/france-2030

- **Inno Avenir, Idemo le volet régionalisé du PIA**

L'Etat et la Région Bretagne ont décidé d'investir pour le développement de l'innovation des PME et des filières stratégiques de l'économie bretonne. Dans le cadre du volet territorial de France 2030 doté de 49,8 M€, 3 appels à projet sont déjà ouverts :

Inno Avenir « Projet » a vocation à soutenir des projets ambitieux, technologiques ou non, de produits ou de service, liés aux thématiques de la Glaz économie et portés par des PME du territoire par une aide à la conception d'innovation, en phase d'étude de faisabilité ou de développement.

Inno Avenir « Filières » propose un soutien à la structuration des filières régionales clefs par un financement de projets mutualisés d'investissement et de R&D (unités industrielles, moyens techniques d'innovation,...) qui apportent un avantage déterminant à la filière.

I-Démo régionalisé propose un soutien aux projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, ambitieux et portés par des entreprises en lien avec la recherche académique, ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance

Pour en savoir + : http://inno-avenir.bretagne.bzh/

- **Appel à projets régionalisé Projets d'ingénierie de formation professionnelle du PIA**

L'AAP vise à accompagner les entreprises dans leurs réponses aux grands défis économiques:

- Évolution de l'outil productif et des modes d'organisation
- Mutations économiques, transitions écologique, numérique, sociale;
- Renforcement de la qualification des personnels

Il soutient des projets visant à :

- La création de nouvelles offres de formation ou d'accompagnement
- Des évolutions significatives apportées à des offres de formation existantes
- L'élaboration d'outils innovants dans la délivrance de formation et dans l'accompagnement des entreprises

Pour en savoir + : https://www.banquedesterritoires.fr/bretagne-appel-projets-du-volet-regionalise-ingenierie-de-formation-professionnelle-ifp

Contact : DREETS Bretagne / Région Bretagne

- **Les pôles de compétitivité**

Ils accompagnent, dans le cadre de leur feuille de route technologique, les entreprises et laboratoires adhérents, dans l'émergence de projets de R&D collaborative innovants. La labellisation permet aux projets de bénéficier de financements publics, notamment provenant du PSPC-Régions (ex-FUI). Par ailleurs, certains projets collaboratifs peuvent bénéficier de financements européens.

Pour la phase 4 des pôles (2019-2022), l'activité est focalisée l'ambition européenne des pôles (émergence de projets collaboratifs européens) et un renforcement de leur cohérence avec les autres écosystèmes innovants ou avec les Comités Stratégiques de Filières.

Pour en savoir + : www.competitivite.gouv.fr

Pôles de compétitivité en Bretagne :

Images&Réseaux, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Valorial, ID4Mobility, EMC2, Atlanpôle Biothérapies

- **Le crédit d'impôt recherche (CIR)**

Cette mesure fiscale soutient l'effort de R&D des entreprises en permettant un crédit d'impôt sur 30 % des dépenses de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental jusqu'à 100 M€ et 5% au-delà.

Contacts : DRRT Bretagne
Pour en savoir + : www.impots.gouv.fr

- **Le crédit d'impôt innovation (CII)**

Réservé aux PME, ce crédit d'impôt couvre 30% du montant des opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits. Les dépenses prises en compte, plafonnées à 400 000 euros par an, correspondent à des travaux réalisés en aval de la phase de R&D.

Contact : DGFiP
Pour en savoir + : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-innovation

- **Le statut « jeunes entreprises innovantes » (JEI)**

Une nouvelle entreprise qui investit dans la recherche et le développement (R&D) a le statut de jeune entreprise innovante (JEI) ou de jeune entreprise universitaire (JEU). Elle peut bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Le statut de JEI a été étendu aux JEU qui constituent une catégorie particulière de JEI.

Contact : DGFIP
Pour en savoir + : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31188

Le rescrit fiscal

Pour les dispositifs CIR, CII et JEI, les entreprises peuvent sécuriser leurs déclarations au moyen d'un rescrit spécifique déposé auprès du service des impôts des entreprises (SIE).
Contact : Direction départementale des Finances publiques

INPI

L'institut national de la propriété industrielle est présent à chaque étape du développement des entreprises innovantes :

- Recherche et développement : veille, liberté d'exploitation, date de création, confidentialité, protection
- Lancement : dépôt de titres, extensions à l'international, contrats, licences cessions
- Exploitation commerciale : maintien en vigueur des titres, surveillance des marchés, détection et lutte anti-contrefaçon

L'INPI propose des accompagnements spécifiques ainsi qu'un programme dédié aux startups. Pour cela, l'INPI s'appuie sur un réseau présent dans toutes les régions de France et à l'international (10 délégations internationales couvrent près de 100 pays).

Des procédures dématérialisées sont proposées pour le dépôt de brevets, marques, dessins et modèles. Sur ces sujets ainsi que sur la jurisprudence en matière de propriété industrielle, l'INPI dispose de base de données en accès libre.

L'action de l'INPI s'articule aussi autour de la sensibilisation à la propriété intellectuelle. Des formations à destination des entreprises sont ainsi proposées ainsi que des aides financières pour initier les démarches de propriété intellectuelle (diagnostic et coaching).

Enfin, l'INPI opère depuis le 1er janvier 2023, le guichet unique des formalités des entreprises.

Pour en savoir + : https://www.inpi.fr

• Information stratégique et sécurité économiques

La politique publique d'information stratégique et de sécurité économiques s'inscrit dans la continuité de celle relative à l'intelligence économique. Elle vise à « *[…] assurer la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation, constitués notamment des actifs matériels et immatériels stratégiques pour l'économie française. Elle inclut la défense de la souveraineté numérique.* » *(Décret no 2019-206 du 20 mars 2019).*

Chaque entreprise quelle que soit sa taille peut valoriser et protéger son information stratégique, son savoir et son savoir-faire :

- assurer une veille afin de détecter de nouvelles opportunités de marché, d'identifier des innovations, de surveiller la concurrence, … ;
- mener des actions d'influence afin de valoriser son réseau, d'entreprendre des actions de lobbying, de participer à l'élaboration des normes ;
- identifier les risques, les menaces et prendre des mesures de protection de son savoir-faire.

Le délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE) de la Direccte est à disposition des acteurs régionaux (*entreprises, pôles de compétitivité, laboratoires, grandes écoles, etc.)* pour évaluer leurs besoins et apporter des solutions concrètes ou orienter vers le service compétent.

Contact : DREETS
Pour en savoir + : https://sisse.entreprises.gouv.fr/fr

- **Le Sous-Préfet France 2030**

Un réseau des Sous Préfet référent sur France 2030 et à l'accélération des projets a été mise en place en région Bretagne.

Ce réseau, complémentaire aux services de l'Etat ou autres écosystèmes spécialisés dans l'innovation (technopoles, pôles de compétitivité, cluster) ou plus classiques d'accompagnement des entreprises (CCI, CMAR, branches et syndicats professionnels) constitue un relais de proximité pour les acteurs qui s'interrogent sur l'accompagnement possible de France 2030 ou qui ont besoin d'un soutien pour monter un projet structurant pour le territoire.

Contact : Préfecture de département

- **Entreprises de la Défense**

Le ministère de la Défense a mis en place de nombreux soutiens *(à l'innovation, à la création d'emplois, à l'export, etc.)* et accompagnements qui s'adressent aux entreprises proches des secteurs de la défense, notamment les activités duales.

Contact : DREETS (correspondant DGA)

- **Exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires**

Le secteur agricole dispose d'un encadrement et d'un accompagnement spécifiques, notamment en termes réglementaires. Des dispositifs nombreux sont mobilisables, comme le dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires (DiNAII) ou les accompagnements FranceAgriMer.

Contact : DRAAF Bretagne

BREIZHFAB

L'INDUSTRIE AMBITIEUSE

Breizfab est un programme destiné à accompagner les TPE/PME industrielles sur les transitions, qu'elles soient environnementales, organisationnelles et/ou numériques. Le «Parcours Breizh Fab» se déroule en deux temps, avec en amont un «état des lieux» de l'entreprise appuyé, notamment, par les «bilans écologiques», puis, dans un second temps, la mise en place de plans d'actions centrés sur les transitions et la compétitivité. Pour cela, les entreprises bénéficient jusqu'à 12 jours d'accompagnement par des consultants spécialisés pris en charge à 70% soit un coût pour l'entreprise de 300 € HT / jour.

Pour en savoir + : www.breizhfab.bzh

Un site internet dédié dans lequel vous trouverez :

- *l'ensemble des solutions d'accompagnement proposées par Breizh Fab et ses partenaires*
- *un agenda des évènements*
- *des actualités*
- *des témoignages...*

Breizh Fab répond à **3 ENJEUX**

Enjeu **N°1**

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INDUSTRIEL BRETON

Enjeu **N°2**

RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE LES INDUSTRIELS, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES POLITIQUES

Enjeu **N°3**

FAIRE RAYONNER LA BRETAGNE INDUSTRIELLE

- **Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation**

Ces contrats se caractérisent par l'alternance de périodes de travail en entreprise et de périodes de formation. Ils offrent une voie d'accès à la qualification et à l'emploi et favorisent l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre de l'entreprise et les compétences de jeunes et de demandeurs d'emploi.

Contact : DREETS Bretagne
Pour en savoir + :
www.alternance.emploi.gouv.fr
www.bretagne-alternance.com

- **Les engagements de développement des emplois et des compétences (EDEC)**

Les EDEC ont pour objectif d'anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques en réalisant des actions concertées dans les territoires pour permettre aux actifs occupés, en particulier ceux des TPE et PME, de faire face aux évolutions de l'emploi.

Les actions EDEC doivent permettre à leurs bénéficiaires de développer leurs compétences et leur capacité à occuper un emploi, au sein ou en dehors de l'entreprise ou du secteur concerné.

Contact : DREETS Bretagne

- **La prestation « Conseil en ressources humaines »**

Cette prestation d'accompagnement cible les TPE/PME et particulièrement les plus petites entreprises. Elle doit permettre de contribuer au développement de l'emploi et à la professionnalisation de la fonction Ressources Humaines (RH). Après un court diagnostic, un prestataire propose des outils et des solutions immédiatement opérationnelles.

L'Etat participe au financement de la prestation et, afin de limiter le reste à charge pour l'entreprise, un cofinancement peut être assuré par un OPCO, une chambre consulaire ou une organisation professionnelle.

Contact : DREETS Bretagne

- **Le FNE-Formation**

En 2023, le FNE-Formation a été réorienté et vise à financer des actions de formation des entreprises permettant d'accompagner les transitions écologique, alimentaire et numérique.

Au sein de ces axes, un ciblage prioritaire sera effectué au bénéfice des formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des séniors. Il s'agit de répondre aux besoins des entreprises qui doivent adapter leur activité en raison des transitions auxquelles elles sont confrontées.

Contact : DREETS Bretagne

- **Le Délégué à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP)**

Le Délégué à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles a pour objectif de répondre aux problématiques RH des entreprises sur le territoire breton.

En toute confidentialité, il mobilise les dispositifs adéquats et accompagne les entreprises dans leurs mises en place.

Contact : DREETS Bretagne, DDETS

- **Le volontariat international en entreprise (VIE)**

Ce dispositif, géré par Business France, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, jusqu'à moins de 29 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois. Le contrat VIE bénéficie d'aides nationales (crédit d'impôt, assurance-prospection Bpifrance) et régionales. En Bretagne, une aide complémentaire finance 30% des indemnités versées par l'employeur jusqu'à 18 mois. Elle est limitée à trois recrutements par entreprise.

Contact : Business France

- **Les garanties publiques gérées par Bpifrance**

Bpifrance gère une gamme de garanties publiques destinées à soutenir financièrement les exportations françaises : assurance prospection, garanties des cautions et des préfinancements, assurance-crédit, assurance change et assurance investissement. L'offre de Bpifrance vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à sécuriser l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers, à sécuriser les opérations d'exportation et d'investissement à l'étranger.

Contacts : Bpifrance

- **Le statut d'exportateur agréé (EA)**

Ce statut est accordé aux opérateurs communautaires les plus fiables. Le dispositif permet de faciliter les échanges et de mieux sécuriser les flux de marchandises entrant ou sortant de l'Union européenne.

Au terme d'une démarche volontaire et partenariale avec la douane, la certification EA permet de bénéficier de facilités en matière de procédures douanières et de contrôles douaniers liés à la sécurité et la sûreté.

Contact : Douanes (pôle action économique)

Pour en savoir + : www.douane.gouv.fr

Bretagne Commerce International

Bretagne Commerce International est une association de plus de 1000 entreprises bretonnes sur laquelle le Conseil régional de Bretagne et la CCI Bretagne s'appuient pour développer l'économie bretonne.

BCI vise à aider les sociétés bretonnes dans leur développement à l'international et à identifier et accompagner des projets d'investissements étrangers en Bretagne.

Parmi les services phares de BCI, on retrouve notamment :

- l'information sur les marchés (conseil technique et réglementaire)
- l'aide au démarrage et à la consolidation d'une activité à l'étranger
- le conseil sur l'implantation et les homologations
- le conseil sur le recrutement à l'international
- la participation à des salons à l'étranger
- des diagnostics export
- la recherche de partenariat ou de fournisseurs

Pour en savoir + : https://www.bretagnecommerceinternational.com/

- **Détection précoce des difficultés : outil « signaux faibles »**

Grâce aux outils introduits par la transformation numérique, les administrations et opérateurs de l'État mettent en place de nouveaux moyens pour détecter en amont les éventuelles défaillances d'entreprises, en utilisant au mieux l'ensemble des données dont ils disposent. Il s'agit d'utiliser un algorithme de détection qui utilise les données et variables pertinentes et détecte efficacement les entreprises en difficulté (données URSSAF, DREETS, Banque de France etc.). Les acteurs publics concernés peuvent ainsi agir au plus tôt pour accompagner les entreprises et les aider à anticiper leurs difficultés.

- **Activité partielle**

Outil de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur confronté à des difficultés ponctuelles de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

Ce dispositif a montré toute son efficacité pour soutenir l'emploi en période de baisse d'activité notamment en cas de circonstances exceptionnelles, de difficultés d'approvisionnement ou de difficultés conjoncturelles.

Contact : DREETS Bretagne

Pour en savoir + : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23503

- **La médiation des entreprises : une alternative efficace pour résoudre les conflits**

Gratuite et totalement confidentielle, elle est accessible à la demande de toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, ayant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec son client/ fournisseur. Elle remplit une mission « curative » à travers des médiations individuelles, collectives ou de branche.

Elle conduit aussi une mission préventive destinée à faire évoluer les comportements sur le long terme, qui démontre en particulier les avantages d'une politique d'achat responsable.

La charte « relations fournisseur responsables » et le label du même nom permettent de prendre de l'avance en adoptant des bonnes pratiques.

Pour en savoir + : www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

- **La médiation du crédit aux entreprises**

La médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise qui rencontre des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie. Elle est conduite dans chaque département, dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire, par les médiateurs départementaux qui sont les directeurs de la Banque de France.

Contact : Banque de France

Pour en savoir + : https://mediateur-credit.banque-france.fr/

- **Energie : Mesures mises en place pour limiter les coûts supportées par les entreprises**

Depuis 2021, les prix du gaz et de l'électricité sur les marchés de gros ont augmenté de manière spectaculaire. Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place des aides destinées à limiter les coûts supportés par les entreprises, les collectivités et les particuliers. Un guide édité et mis à jour par la DREETS Bretagne propose un tour d'horizon des aides disponibles pour les entreprises, en fonction de leur taille, des difficultés rencontrées et du type d'accompagnement envisagé (aides d'urgence, aides à moyen terme, aides à la transition énergétique...).

Ce guide répertorie également les ressources et contacts économiques en Bretagne, en mesure de vous apporter une information plus personnalisée en fonction de la situation de votre entreprise.

Contact : DREETS Bretagne

Pour en savoir + : https://bretagne.dreets.gouv.fr/Crise-energetique-consultez-le-guide-des-mesures-pour-les-entreprises

- **Le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)**

Le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises accompagne les entreprises fragiles et en difficulté, de moins de 400 salariés, pour préserver l'outil industriel et l'emploi dans les territoires.

Il intervient en toute confidentialité pour anticiper les difficultés afin de pouvoir mobiliser les outils d'accompagnement appropriés au traitement des cas d'entreprises en difficulté.

Le Commissaire négocie avec les dirigeants d'entreprises, les actionnaires, les donneurs d'ordres et les sous-traitants, les banques, les collectivités et les organisations syndicales et patronales, pour sauver, partout où cela peut être possible, l'emploi et l'activité dans les PME notamment.

Il est également le correspondant privilégié du CIRI (comité interministériel de restructuration industrielle) pour les entreprises de plus de 400 salariés.

Contact : DREETS Bretagne

- **Les comités de soutien aux entreprises**

Le CODEFI, instance départementale interministérielle compétente pour examiner des problèmes de financement des entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus, rassemble, sous l'autorité du préfet, les compétences financières, sociales et fiscales du département. Il est habilité à prendre des mesures utiles au redressement de l'entreprise et peut financer des audits et des diagnostics de l'entreprise.

Au-delà de 400 salariés, l'organisme compétent est le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI).

Placée sous la présidence du directeur départemental des finances publiques, la Commission départementale des chefs des services financiers (CCSF) examine les demandes de règlement échelonné des passifs fiscaux et/ou sociaux sollicitées par les entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles de trésorerie.

Contact : CRP, Direction départementale des Finances publiques

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Service économique de l'État en région :
22 : **S. Dalanson** - 02.99.12.21.42
29 : **Martin Lefeuvre** - 02.99.12.21.33
35 : **C. Fillonneau** - 02.99.12.21.41
56 : **P. Arnault** - 02.99.12.21.40

Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) :
T. Cormier - 02.99.12.21.37

Référent unique investissement :
S. Molet - 02.99.12.21.32

Correspondant DGA :
D. Begoc - 02.99.12.22.21

Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques :
J. Lainé - 02.99.12.22.09

Service mutations économiques :
Régional : **M. Aubry -** 02.99.12.21.51
22 : **C. Paris** - 02.21.27.34.11
29 : **K. Bosser -** 02.98.55.98.48
35 : **A-L. Coulmeau** - 02.99.12.59.15
56 : **J. Grisoni** - 02.97.26.26.33

Service Accès, retour à l'emploi et formation professionnelle
Y.M. Guédès – 02.99.12.21.35

Délégué à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP)
Bretagne : **F. Gillard** - 02.99.12.21.55
22 : **C. Hinault** - 02.96.62.65.47
29 : **K. Bosser** - 02.98.55.98.48
35 : **M.L. Mazières-Webb** - 06.23.03.02.62
56 : **I. Le Fevre** - 02.97.26.70.66

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

D. Maroy - 02.99.28.22.12
Exploitations agricoles :
J-M. Préau - 02.99.28.22.20
Industries agroalimentaires :
S. Moutault - 02.99.28.22.74

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DE SORTIE DE CRISE – Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
DDFIP 22 : **G. Le Chêne** - 02.96.75.41.06
codefi.ccsf22@dgfip.finances.gouv.fr
DDFIP 29 : **A. Guillaumin** - 02.98.98.36.53
codefi.ccsf29@dgfip.finances.gouv.fr
DDFIP 35 : **F. Masson** - 02.99.29.35.24
codefi.ccsf35@dgfip.finances.gouv.fr
DDFIP 56 : **J. Prisard** - 02.97.01.50.20
codefi.ccsf56@dgfip.finances.gouv.fr

Préfecture de région (Secrétariat général pour les affaires régionales - SGAR)

Chargé de mission entreprises et filières industrielles :
S. Molet - 02.99.12.21.32

Chargé de mission mobilités et numérique et énergie :
P-A. Poivre - 02.57.87.16.02
Chargé de mission agriculture :
Y. Louis - 02.57.87.16.04
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) :
Poste vacant - 02.99.79.38.65

Médiateur des entreprises (Bretagne) :
Antoine Masson
antoine.masson@finances.gouv.fr

Bpifrance Bretagne :
Direction régionale (Rennes) - 02.99.29.65.70

Banque de France et médiation du crédit :
Succursale régionale (Rennes) - 02.99.25.12.05

Pôles de compétitivité :
Images & Réseaux - 06.45.97.58.13
Pôle Mer Bretagne Atlantique - 02.98.05.63.17
Valorial - 02.99.31.53.05
ID4Mobility - 02.52.59.59.19
EMC2 - 02.28.44.36.00
Atlanpole Biothérapies - 02.40.25.27.20

CONTACTS EN BRETAGNE

Dispositifs d'appui au développement international des entreprises

Bretagne commerce international (BCI) - 02.99.25.04.04

Délégué régional Business France :
X. Guérard - 01.40.73.31.94

Direction régionale Bpifrance :
02.99.29.65.70

Direction régionale des douanes et droits indirects - cellule de conseils aux entreprises :
09 70 27 51 46
pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr

Conseil Régional de Bretagne

Service de l'innovation et des stratégies économiques - 02.99.27.15.82

Service des projets d'entreprise :
02.99.27.12.56

Service du développement économique territorial : 02.22.51.60.15

NOTES ....

Directrice de publication : Véronique DESCACQ, Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
Rédaction : DREETS Bretagne
Crédits Photo : Fotolia, Vecteezy, Jacob Lund pour Adobe Stock, DREETS Bretagne

Publication : Mai 2023